



CAC Club Show 2026 – Club Suisse du Hovawart

Invitation et informations générales



Dimanche, 6 septembre 2026

**Lieu : terrain du Centre de sport canin Ziegelhütte à
Niederbipp**

CAC Club Show 2026 – Club Suisse du Hovawart

Informations générales

Organisateur :	Club Suisse du Hovawart
Date :	Dimanche, 6 septembre 2026
Lieu :	Terrain du Centre de sport canin Ziegelhütte à Niederbipp Aarwangenstrasse 2A, CH-4704 Niederbipp (accès voir www.hovawart.ch/ausstellungswesen/clubshow-shc-fr/)
Responsable de l'exposition :	Markus Truog, Bachstrasse 7, CH-3072 Ostermundigen Leitung.CAC@hovawart.ch , tél. +41 (0)76 332 04 37
Secrétariat:	Sabine Giubellini, Tobelrainli 3, CH-5416 Kirchdorf Anmeldung.CAC@hovawart.ch , tél. +41 (0)76 574 83 81
Juges :	Sabine Kerschner, Autriche (sous réserve de changements !)
Service sanitaire :	Dans la cabane du Centre de sport canin Ziegelhütte à Niederbipp
Premiers soins chiens :	Tierarztpraxis SiVet AG, Aarwangenstrasse 15, CH-4900 Langenthal Urgences, tél. +41 (0)62 922 11 11

Programme de la journée d'exposition

07:30	Entrée des chiens
08:30	Réunion des juges
09:00	Mot de bienvenue du comité organisateur de l'exposition
09:15	Début des jugements
env. 12:00 - 13:45	Déjeuner Les jugements se dérouleront en continu. Il est possible de se restaurer sur le terrain.
dès 14:00	Classement - Classement du plus beau mâle - Classement de la plus belle femelle - Sélection pour qualification de champion IHF - BOB / BOS - Concours des groupes d'élevage
env. 16:00	Remerciements à tous les participants et fin de l'exposition (sous réserve de changements du programme)

CAC Club Show 2026 – Club Suisse du Hovawart

Inscription

Documents d'inscription :

Veuillez utiliser le formulaire d'inscription ci-joint ou vous inscrire en ligne sous www.hovawart.ch/ausstellungswesen/cac-club-show-shc-online-anmeldung/. Merci de remplir un formulaire d'inscription par chien et de l'envoyer avec le jeu de documents requis (copie du pedigree, quittance de paiement, une copie du certificat de champion pour la classe champion et une copie du certificat de l'association nationale pour la classe d'utilité) par courrier ou courriel au secrétariat de l'exposition. L'inscription ne sera valable qu'après réception par le secrétariat du paiement et des documents mentionnés ci-dessus.

1^{er} délai d'inscription :	Mardi, 30 juin 2026 (documents en possession du secrétariat)
Frais d'inscription :	CHF 40.– pour le premier chien (3 – 9 mois) CHF 50.– pour le premier chien (dès 9 mois) CHF 20.– par chien additionnel (3 – 9 mois) appartenant à la même personne CHF 30.– par chien additionnel (dès 9 mois) appartenant à la même personne
2^{ème} délai d'inscription :	Vendredi, 31 juillet 2026 (documents en possession du secrétariat)
Frais d'inscription :	CHF 60.– pour le premier chien (3 – 9 mois) CHF 70.– pour le premier chien (dès 9 mois) CHF 30.– par chien additionnel (3 – 9 mois) appartenant à la même personne CHF 40.– par chien additionnel (dès 9 mois) appartenant à la même personne

Coordonnées bancaires :

Banque Raiffeisen Wohlen, BIC/SWIFT code RAIFCH22, IBAN N° CH43 8080 8008 9858 5787 9,
Club Suisse du Hovawart, Tobelrainli 3, CH-5416 Kirchdorf (mention : Club-Show 2026)

Annulation :

Les annulations d'inscription qui parviennent au secrétariat avant le 9 août 2026 au plus tard n'entraînent aucun frais.
Les annulations d'inscription qui parviennent au secrétariat après le 9 août 2026 n'annulent pas les frais d'inscription.

Règlement de l'exposition et autres directives

Règlement de l'exposition :

L'exposition se déroulera selon le Règlement pour les expositions canines (RE) de la Société Cynologique Suisse (SCS). Ce règlement peut être demandé au secrétariat de la SCS (Sagmattstrasse 2, BP, CH-4710 Balsthal) ou consulté sous www.skg.ch/fr/expositions/reglements-directives-et-formulaires/. Par son inscription, l'exposant accepte le RE de la SCS ainsi que les directives de l'exposition CAC.

Prescriptions et directives :

Les chiens dont les propriétaires résident en Suisse doivent être inscrits au Livre des origines suisse (LOS) ou dans l'appendice d'un livre des origines d'un pays membre de la FCI au moment de l'envoi du formulaire d'inscription au secrétariat de l'exposition. Cependant, l'homologation des titres « Champion suisse de beauté jeune », « Champion suisse de beauté » et « Champion suisse de beauté vétérinaire » se fait uniquement pour des chiens qui sont inscrits au Livre des origines suisse (LOS) ou à son appendice.

Exposants résidant en Suisse :

La vaccination obligatoire contre la rage a été supprimée par le Conseil Fédéral. Pour la protection de votre chien, nous vous conseillons toutefois de le faire vacciner contre la rage, la maladie du Carré, la parvovirose, l'hépatite, la leptospirose et la toux du chenil. En règle générale, le vaccin de base couvre toutes les maladies canines dangereuses. Il est recommandé contre la toux du chenil de faire vacciner votre chien par voie nasale (vaccin KC) dans la mesure où le vaccin par injection contre la toux du chenil ne garantit pas une très bonne protection.

Exposants résidant à l'étranger :

Veuillez tenir compte des directives pour l'entrée en Suisse. Le propriétaire d'un chien étranger doit présenter le carnet européen bleu pour animaux de compagnie lors du passage de la frontière et montrer un vaccin valide contre la rage. Les chiens doivent être porteurs d'une puce électronique. Il est recommandé contre la toux du chenil de faire vacciner votre chien par voie nasale (vaccin KC) dans la mesure où le vaccin par injection contre la toux du chenil ne garantit pas une très bonne protection. Pour les chiens qui ne proviennent pas d'un pays de la communauté européenne (pays tiers), les dispositions varient selon que le pays de provenance est à faible risque de rage ou à risque de rage. Informez-vous dans ce cas suffisamment tôt auprès des autorités compétentes.

Le carnet de vaccination devra être présenté le jour de l'exposition et le vaccin contre la rage doit dater d'au moins 21 jours avant le passage de la frontière. La durée de validité de ce vaccin est celle mentionnée dans le carnet pour animaux de compagnie (en général 3 ans). Ceci sous réserve de nouvelles directives de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (BLV) ou de l'administration vétérinaire cantonale.

CAC Club Show 2026 – Club Suisse du Hovawart

Protection des animaux et règles de conduite :

Tous les propriétaires canins sont personnellement responsables de respecter en tout temps les directives prescrites par la loi fédérale sur la protection des animaux.

Aucun box ne sera disponible pour les chiens. L'exposant sera lui-même responsable de loger et de surveiller ses animaux. Merci de veiller à la propreté des lieux entourant l'exposition.

Exclusion de responsabilité :

Le comité organisateur de l'exposition n'assume aucune responsabilité en cas de dégâts ou de pertes (vol, fuite, blessures, etc.).

Préparation de votre chien :

Dans toutes les expositions, à part le peigne, il est interdit de manipuler le chien et d'utiliser tout moyen auxiliaire. Il est de même interdit de tenir le chien par un « gibet ». Le respect de ces directives sera contrôlé. En cas de non-conformité, les contrôleurs auront le droit de le faire remarquer aux exposants en les priant de s'abstenir des manipulations mentionnées au risque de devoir quitter l'exposition.

Champion suisse de beauté :

Le titre de « Champion suisse de beauté » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 4 CAC sous au moins 3 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont 2 au moins internationales. Pour l'homologation du titre de « Champion suisse de beauté », il doit s'écouler un laps de temps d'au moins 11 mois et un jour (par exemple : 3 mai 2025 jusqu'au 3 avril 2026) et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Le titre « Champion suisse de beauté » peut aussi être accordé à un chien dont le livre des origines reconnu par la FCI ne comporte pas trois générations complètes d'aïeuls.

Champion suisse de beauté jeune :

Le titre de « Champion suisse de beauté jeune » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 3 CAC dans la classe jeune (de 9-18 mois) et aussi aux chiens qui ont remporté 2 CAC dans la classe jeune et 1 CAC dans la classe intermédiaire (de 15 à 24 mois) sous au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont une au moins internationale.

Champion suisse de beauté vétérân :

Le titre de « Champion suisse de beauté vétérân » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 3 CAC dans la classe vétérân (dès 8 ans) sous au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont une au moins internationale.

Champion suisse d'exposition :

Le titre de « Champion suisse d'exposition » est décerné par la SCS aux chiens qui depuis le 1^{er} janvier 2016 ont obtenu 3 résultats EX1 CAC sous 3 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont 2 au moins internationales. L'homologation de ce titre n'est pas contrainte à un laps de temps et ce titre permet l'inscription dans la classe des champions.

Champion international de l'IHF :

Le titre « Champion international de l'IHF (Fédération Internationale du Hovawart) » est décerné par l'IHF aux chiens ayant obtenu trois qualifications d'au moins deux juges différents, spécialisés de la race Hovawart par la FCI. Les qualifications sont attribuées au cours d'un concours parmi les chiens Hovawart des classes adultes évalués V1, y compris le V1 de la classe vétérâns. La classe des jeunes n'est pas incluse.

Classe Fun :

Dans la classe Fun, les chiens sont évalués, mais ni notés (pas de notes de l'évaluation de l'extérieur) ni classés. Aucun titre ou qualification n'est attribué, mais le juge rédige un rapport. La classe Fun convient par exemple aux chiens présentant des défauts excluant de l'élevage.

Concours de groupes d'élevage :

Un groupe d'élevage est composé d'au moins 3 chiens provenant de son propre élevage (même race, même affixe d'élevage), qu'ils soient la propriété de l'éleveur ou d'un tiers. Ils doivent être inscrits en même temps dans une des classes d'exposition selon l'article 9.2 RE.

Commission de recours :

- Sabine Giubellini, présidente du SHC
 - Carolyne Mercurio, membre de la Commission d'élevage du CSH
 - Markus Truog, responsable CAC Club Show du CSH
- (sous réserve de changements personnels)

Approbation de la SCS :

Cette annonce a été approuvée par le groupe de travail des expositions et des juges d'expositions (CEJE) de la SCS le 1^{er} avril 2026.